

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

**RELATIVE A L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET A L'ELECTION DU
PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Séance du 9 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2026

ETAIENT PRESENTS :

M. Raymond GALLIEGUE
M. Adnane AKABLI
Mme Döndü ALKAYA
M. Mohamed ASSAMTI
Mme Karima BOUHAMIDA
M. Mohamed CAHOUCHE
Mme Thierno DIALLO
Mme El Hame EL HARCHAOUI
M. Amadou KA
Mme Fadhila KEZZOUL
Mme Peggy MOUELLE
M. Rosa OULD SAID
M. Emmanuel PERRIN
M. Abdelaziz RIFI SAIDI
Mme Danielle SOKOLONSKI
Mme Wanessa TOUATI-AHMED
M. Omar YAQOUB
M. Amir ZAFAR
M. Jean-Michel LE QUILLIEC
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Marc CHAMBON
M. Hocine NEHAR
M. Azide RAZACK
Mme Sabah REZZOUG

Mme Lucie SAUBAUX
M. Martial CARBON
M. Didier CARON
M. Olivier CARRE
Mme Marie-José FURTADO
Mme Léa KAYA
Mme Maria LAGACHE
M. Nasser NINI
M. Joël ROJAS
Mme Gillian ROUX
Mme Badia ZRARI
M. Didier ROSIER
M. Frédéric BESSET
M. Daniel ROLLAND
Mme Céline TURPIN
Mme Chahinaise AZOUZA
M. Marcel VANDENBOOSSCHE
Mme Marine LEBRETON FILIPIDIS
M. Mounir RECHIDI
M. Khalid CHARKI
M. Alexandre OUIZILLE
Mme Isabelle ROSE MASSEIN
Mme Selymata SISSOKO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

M. Marouane BOUJDOUN donne pouvoir à M. Amadou KA
Mme Sophie LEHNER-DHOURY donne pouvoir à M. Alexandre QUIZILLE
Mme Catherine DAILLY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO
M. Loïc PEN donne pouvoir à Mme Döndü ALKAYA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Wanessa TOUATI-AHMED**RAPPORT N° 26C035****INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.2122-7 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents,

Considérant que l'élection du Président et des Vice-présidents s'effectue au scrutin secret, à la majorité absolue aux 2 premiers tours et relative au troisième,

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge (L. 5211-9 du CGCT), Monsieur Didier ROSIER, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Il a constaté que les conditions de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable aux EPCI conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Madame Wanessa TOUATI-AHMED a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2. ELECTION DU PRESIDENT**2.1 Présidence de l'assemblée**

Monsieur ROSIER a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la

majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Madame Wanessa TOUATI-AHMED

Monsieur Raymond GALLIEGUE

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire a rempli de façon manuscrite le bulletin de vote, pour ensuite l'insérer dans l'enveloppe prévue à cet effet. A l'appel de son nom, l'urne a été apportée au conseiller concerné pour qu'il puisse déposer son enveloppe. Un espace de confidentialité était mis à la disposition des conseillers communautaires qui le souhaitaient pour compléter leur bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les assesseurs.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
- c. Nombre de votes blancs ou nuls : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés : 49
- a. Majorité absolue : 25

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jean-Pierre Bosino	20
Omar Yaqoob	16
Badia Zrari	13

2.5 Résultats du deuxième tour du scrutin

- b. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
- d. Nombre de votes blancs ou nuls : 0

- e. Nombre de suffrages exprimés : 51
- f. Majorité absolue : 26

NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jean-Pierre Bosino	21
Omar Yaqoob	16
Badia Zrari	14

2.6 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
- c. Nombre de votes blancs ou nuls : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés : 49

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jean-Pierre Bosino	23
Omar Yaqoob	26

2.7 Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Omar Yaqoob a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Omar Yaqoob élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a précisé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, l'ACSO doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 11 vice-présidents.

Il a ajouté que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé, à l'unanimité, le bureau communautaire a :

- 15 vice-présidents,
- 5 conseillers communautaires membres du Bureau.

Chaque conseiller communautaire a rempli de façon manuscrite le bulletin de vote, pour ensuite l'insérer dans l'enveloppe prévue à cet effet. A l'appel de son nom, l'urne a été apportée au conseiller concerné pour qu'il puisse déposer son enveloppe. Un espace de confidentialité était mis à la disposition des conseillers communautaires qui le souhaitaient pour compléter leur bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les assesseurs.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 16
4. Nombre de suffrages exprimés : 35
5. Majorité absolue : 18

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Badia Zrari	35

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier vice-président

Madame Badia ZRARI a été proclamée première vice-présidente et immédiatement installée.

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 10
4. Nombre de suffrages exprimés : 41

5. Majorité absolue : 21

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jean Pierre Bosino	41

3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Jean-Pierre Bosino a été proclamé second vice-président et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 4
4. Nombre de suffrages exprimés : 47
5. Majorité absolue : 24

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Selymata SISSOKO	47

3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Selymata SISSOKO a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 2
4. Nombre de suffrages exprimés : 49
5. Majorité absolue : 25

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Daniel ROLLAND	49

3.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Daniel ROLLAND a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Election du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 1
4. Nombre de suffrages exprimés : 50
5. Majorité absolue : 25

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Chahinaize AZOUZA	50

3.5.2 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame Chahinaize AZOUZA a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Election du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 1
4. Nombre de suffrages exprimés : 50
5. Majorité absolue : 25

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Marine LEBRETON - FILIPIDIS	50

3.6.2 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Madame Marine LEBRETON - FILIPIDIS a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

3.7. Election du septième vice-président**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 6
4. Nombre de suffrages exprimés : 45
5. Majorité absolue : 23

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Abdelaziz RIFI SAIDI	45

3.7.2 Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Abdelaziz RIFI SAIDI a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Election du huitième vice-président**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 10
4. Nombre de suffrages exprimés : 41
5. Majorité absolue : 21

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Didier CARON	41

3.8.2 Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Didier CARON a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Election du neuvième vice-président**3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 7
4. Nombre de suffrages exprimés : 44
5. Majorité absolue : 22

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Catherine DAILLY	44

3.9.2 Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Madame Catherine DAILLY a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

3.10. Election du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 9
4. Nombre de suffrages exprimés : 42
5. Majorité absolue : 21

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Khalid CHARKI	22
Isabelle ROSE MASSEIN	20

3.10.2 Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Monsieur Khalid CHARKI a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

3.11. Election du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51

3. Nombre de votes blancs ou nuls : 1
4. Nombre de suffrages exprimés : 50
5. Majorité absolue : 25

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Mounir RECHIDI	50

3.11.2 Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur Mounir RECHIDI a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

3.12. Election du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 1
4. Nombre de suffrages exprimés : 50
5. Majorité absolue : 25

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jean-Michel LE QUILLIEC	50

3.12.2 Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Monsieur Jean-Michel LE QUILLIEC a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

3.13. Election du treizième vice-président

Monsieur Gallieue, assesseur, étant candidat à l'élection du 13^e vice-président, ne peut prendre part aux opérations de vote en cette qualité. Il est en conséquence remplacé, pour la durée du scrutin, par Madame Fadhila KEZZOUL.

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 2
4. Nombre de suffrages exprimés : 49
5. Majorité absolue : 25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Raymond GALLIEGUE	49

3.13.2 Proclamation de l'élection du treizième vice-président

Monsieur Raymond GALLIEGUE a été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.

3.14. Election du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 3
4. Nombre de suffrages exprimés : 48
5. Majorité absolue : 24

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Didier ROSIER	48

3.14.2 Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

Monsieur Didier ROSIER a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

3.15. Election du quinzième vice-président**3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin**

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 51
3. Nombre de votes blancs ou nuls : 14
4. Nombre de suffrages exprimés : 37
5. Majorité absolue : 19

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Nasser NINI	37

3.15.2 Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

Monsieur Nasser NINI a été proclamé quinzième vice-président et immédiatement installé.

4. Election des autres membres du bureau

Au regard de l'heure tardive, le président propose d'ajourner l'élection des conseillers communautaires membres du bureau au conseil communautaire suivant. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
Par délégation,

Par délégation, le Directeur
Général Adjoint des Services
24, rue de
la Villageoise
CREIL
des SOCKEEL



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 avril 2026 à 18h30

DATE DE CONVOCATION : 03/04/2026

PRESIDENT DE SEANCE : M. OMAR YAQOOB

<u>NOMBRE</u> :	
- de Conseillers en exercice :	51
- de Présents :	47
- de Représentés :	4

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Raymond GALLIEGUE, M. Adnane AKABLI, Mme Döndü ALKAYA, M. Mohamed ASSAMTI, Mme Karima BOUHAMIDA, M. Mohamed CAHOUC, Mme Thierno DIALLO, Mme El Hame EL HARCHAOUI, M. Amadou KA, Mme Fadhila KEZZOUL, Mme Peggy MOUELLE, M. Rosa OULD SAID, M. Emmanuel PERRIN, M. Abdelaziz RIFI SAIDI, Mme Danielle SOKOLONSKI, Mme Wanessa TOUATI-AHMED, M. Omar YAQOOB, M. Amir ZAFAR, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Marc CHAMBON, M. Hocine NEHAR, M. Azide RAZACK, Mme Sabah REZZOUG, Mme Lucie SAUBAUX, M. Martial CARBON, M. Didier CARON, M. Olivier CARRE, Mme Marie-José FURTADO, Mme Léa KAYA, Mme Maria LAGACHE, M. Nasser NINI, M. Joël ROJAS, Mme Gillian ROUX, Mme Badia ZRARI, M. Didier ROSIER, M. Frédéric BESSET, M. Daniel ROLLAND, Mme Céline TURPIN, Mme Chahinaise AZOUZA, M. Marcel VANDENBOOSSCHE, Mme Marine LEBRETON FILIPIDIS, M. Mounir RECHIDI, M. Khalid CHARKI, M. Alexandre OUIZILLE, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, Mme Selymata SISSOKO.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Marouane BOUJDOUN donne pouvoir à M. Amadou KA
Mme Sophie LEHNER-DHOURY donne pouvoir à M. Alexandre OUIZILLE
Mme Catherine DAILLY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO
M. Loïc PEN donne pouvoir à Mme Döndü ALKAYA

Conseil communautaire du 9 avril 2026 // 26C036

SECRETARE DE SEANCE : Mme Wanessa TOUATI-AHMED

RAPPORT : 26C036

RAPPORTEUR : M. OMAR YAQOUB

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-6,

Considérant que, lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions relatives à cette charte dans le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

PREND ACTE :

- de la charte de l'élu local.

Mention des voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut être exercé dans le même délai de deux mois devant le Président de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise. Dans cette hypothèse, le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification d'un courrier de rejet exprès du recours gracieux par courrier exprès ou de la naissance d'une décision de rejet tacite à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la notification dudit recours gracieux.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,**

Signé électroniquement par : YVES SOCKEEL
Date de signature : 15/04/2026
Qualité : Directeur Général Adjoint

